



Cyberharcèlement

Prévenir le risque de cyberharcèlement

Le cyberharcèlement est un risque très important auquel un mineur peut être confronté sur Internet, c'est pourquoi la prévention est indispensable pour combattre ce fléau de l'intimidation en ligne.

Pour que les témoins ou victimes soient capables de réagir à temps et avec raison, on peut renforcer la capacité des mineurs à prévenir ou gérer suffisamment tôt les cyberviolences qui échappent souvent à l'attention des adultes, en développant des connaissances et des compétences dans le domaine du cyberharcèlement.

L'âge des premiers pas sur Internet est de plus en plus bas (9 ans en moyenne).

Les risques sur Internet, s'ils sont réels, doivent être relativisés au regard des opportunités qu'offre cet outil. Espace d'échange, d'émancipation, de construction de leur personnalité, Internet permet aux jeunes d'accéder à l'information, de rester en lien, de s'ouvrir sur le monde.

Les enjeux essentiels consistent à sensibiliser et former, dans une logique de coéducation, entre l'école ou l'établissement et les parents à un usage des moyens électroniques de communication et d'Internet qui soit éthique, responsable, respectueux d'eux-mêmes et des autres, afin de les aider à être vigilants et à réagir en cas de cyberharcèlement qu'ils soient auteur, témoin ou victime.

Les adultes les mieux placés pour aider et conseiller en matière de sécurité sur Internet ce sont les parents viennent ensuite les enseignants. Les jeunes eux-mêmes peuvent s'interpeler sur ce sujet.

Vous trouverez des fiches sur le site, dans **Outils et formations**, pour vous y aider :

- Débat sur le harcèlement
- Jeux de rôle sur le harcèlement
- Film
- Regard biblique

Apprendre aux mineurs à :

• Préserver ses données privées

Les enfants et les adolescents fournissent facilement ces éléments sur leurs profils des réseaux sociaux ou dans les discussions en ligne, alors qu'ils ne le font pas dans la vie « réelle ».

Lors de l'inscription sur un site de jeu ou un réseau social, il est souvent demandé de fournir ses nom, prénom, date de naissance et adresse email pour la connexion. Une fois ces informations données, on peut choisir de ne pas toutes les afficher sur son profil (prendre un pseudo, masquer l'âge).

Pour les mineurs, il est conseillé de paramétrer un maximum d'éléments au niveau le plus restrictif et de savoir comment bloquer des contacts qui paraissent suspects.

Facebook : paramétrer la visibilité de son compte à des « amis uniquement », refuser d'être indexé par d'autres sites web. **Skype** : limiter la visibilité de sa photo de profil à sa liste de contacts, et refuser les demandes de personnes qui ne sont pas dans cette liste. **Twitter** : Protéger ses tweets (messages) afin qu'ils ne soient pas disponibles publiquement. **Ask.fm** : Refuser de recevoir des questions anonymes

• Sécuriser son mot de passe

Entre amis, les jeunes s'échangent souvent les identifiants internet. En cas de conflit, la connaissance de ces informations facilite une vengeance qui peut passer par l'usurpation d'identité. Un mot de passe doit rester strictement privé et confidentiel. À la fin de chaque utilisation, il faut penser à se déconnecter de sa session, y compris sur les téléphones portables.

Il est important de bien connaître les paramètres de confidentialité des réseaux sociaux et de réfléchir avec qui on souhaite partager une information.

• Respecter sa vie privée et celle des autres

Sur Internet et les téléphones, les enfants et les adolescents se mettent facilement en scène : ils prennent des photos suggestives, filment des moments d'intimité, racontent leurs joies et leurs peines... sans forcément avoir conscience de la taille de l'audience. Certaines images ou informations pourraient être mal interprétées et utilisées à mauvais escient.

Il est important de rappeler aux mineurs ce que sont les limites à la liberté d'expression dans le respect du tiers. Ce n'est pas parce que l'on écrit en ligne ou via un mobile, que l'on peut insulter ou menacer impunément quelqu'un, il est impératif de respecter la vie privée des autres pour pouvoir prétendre au respect de son espace personnel.

Il est important que les mineurs comprennent bien le concept du droit à l'image et à la vie privée et prennent pour habitude de demander l'autorisation avant de diffuser une information qui implique une autre personne.

• Pour éviter de se retrouver dans une situation de " revenge porn "

La façon la plus évidente de se prémunir est de ne pas envoyer des images (photos, vidéos) de soi dénudées ou présentant un caractère sexuel (une telle image, si vous êtes mineur, pourrait caractériser l'infraction de pédopornographie incriminée par l'article 227-23 du Code pénal). Et ce même à une personne de confiance, vous ne savez pas ce qu'elle peut en faire dans un ou deux jours, semaines ou années.

• Ne pas participer, ne pas encourager le harcèlement

- En ne croyant pas tout ce qui est publié en ligne : beaucoup de soi-disant informations sont en fait des rumeurs, il arrive que le harceleur se fasse passer pour sa victime et poste en son nom.
- En ne participant pas à des moqueries, en ne faisant pas suivre des messages de harcèlement même s'ils paraissent sans importance (un message moqueur isolé peut paraître drôle, mais la victime en reçoit peut-être beaucoup d'autres).
- En ne répondant pas aux provocations, surtout si l'agresseur insiste pour organiser une rencontre réelle, afin de ne pas entrer dans le cercle vicieux de la violence.

Gérer l'utilisation du téléphone mobile au sein des établissements

Les règles qui la régissent doivent être impérativement inscrites dans le règlement intérieur, conformément à l'article L. 511-5 du code de l'Éducation.

Vérifier l'efficacité du système de filtrage de l'établissement

Chaque établissement scolaire doit protéger son réseau informatique. Les systèmes de filtrage d'Internet permettent de bloquer entre autres l'accès aux réseaux sociaux et sites communautaires.

Savoir repérer les situations de cyberviolences

La prise en charge des situations de cyberviolences implique tout d'abord leur repérage. Cela nécessite une vigilance aux signaux, y compris aux signaux faibles, de mal-être chez les élèves.

Ressources

www.nonauharcelement.education.gouv.fr/que-faire/quest-ce-que-le-cyberharcelement

www.e-enfance.org

www.e-enfance.org/intervention-jeunes

www.internetsanscrainte.fr

www.pointdecontact.net

www.netecoute.fr

Bibliographie

- Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette, **Harcèlement et cyberharcèlement à l'école : une souffrance scolaire**, Éditions ESF, 2019 nouvelle édition
- Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette, **Harcèlement scolaire : le vaincre c'est possible**, Éditions ESF, 2018
- Nora Fraisse, **Stop au harcèlement ! Le guide pour combattre les violences à l'école et sur les réseaux sociaux**, Éditions Calman-Lévy, 2015
- Michele Elliott et Catherine Debarbieux Blaya, **Prévenir le (cy-ber)harcèlement en milieu scolaire**, Louvain-La-Neuve : De Boec, 2015
- Serge Tisseron, **Guide de survie pour accros aux écrans**, Éditions Nathan, 2015
- Serge Tisseron, **3-6-9-12 : apprivoiser les écrans**, Éditions Erès, 2013